

Image not found or type unknown



Licenciement pour insuffisance professionnelle : contrôle par la Cour de cassation

Actualité législative publié le **16/09/2019**, vu **1083 fois**, Auteur : [L'actu essentielle social médical](#)

Des précisions sur les critères du licenciement pour insuffisance professionnelle

La Cour de cassation valide le licenciement pour insuffisance professionnelle d'un directeur commercial ayant bénéficié de deux formations en lien avec ses fonctions, qui n'avait pas atteint les objectifs précis qui lui avaient été assignés, et avait manifesté un manque de rigueur et des dysfonctionnements dont l'employeur donnait la liste.

Cass. soc., 6 mars 2019, n° 17-20886

www.roussineau-avocats-paris.fr